



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 10387

Nom ou dénomination : 1 SIAM THAI

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2014 sous le numéro de dépôt 43807



1404385502

DATE DEPOT : 2014-05-15

NUMERO DE DEPOT : 2014R043807

N° GESTION : 2014B10387

N° SIREN :

DENOMINATION : 1 SIAM THAI

ADRESSE : 82 rue Hallée 75014 Paris

DATE D'ACTE : 2014/04/25

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE



## CERTIFICAT DE DÉPÔT DE FONDS ÉTABLI À L'OCCASION DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Nous, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ÎLE DE FRANCE, 26/28, rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont le Capital s'élève à 1 157 868 380 Euros, immatriculée sous le numéro 382 900 942 RCS Paris, et ayant son siège social 19, rue du Louvre 75001 Paris, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200.

Certifions avoir reçu en dépôt la somme de DEUX MILLE CINQ CENT EUROS 2500 €

Par chèque, sous réserve d'encaissement :

\* M. SRIWAN WORACHANISTANGKAN

dépot de chèque LCL numero 0193/679 de 2500 €

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation  
LUBLI SIAM THA 82 rue Halle 75014 PARIS

Sur le compte bloqué « dépôt de capital » n° 17515 90000 08 006334530

et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé  
sur la liste de ceux-ci qui lui a été présentée.

Le montant des apports en numéraire représente 100 % soit d'un montant de 2500 €.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait en quatre exemplaires  
A Paris, le 25 AVRIL 2014





# RESTAURA

Et plus gé  
financières, r  
indirectemen

Toute modification  
avec les conditions  
réglementaires

En cas d'augmentation  
tout associé  
montant de sa  
mesure. Toutefois  
aux termes de



- souscrire les assurances
- prendre des mesures de sécurité et de prévention
- évaluer les risques morales concernant les salariés

La décision peut être modifiée par la suite

Les gérants doivent faire face au déplacement

- la proposition

Les conventions  
sur des opérations  
l'objet d'un rapport  
comptes.

## Article 13 - C

Un ou plusieurs associés peuvent être désignés dans les termes suivants. L'associé un ou plusieurs commissaires peuvent être définis à l'article 13-1.

## Article 15 -

Les bénéfices  
l'inventaire à  
toute nature  
réserves ou p  
Sur ces bénéfices  
au moins p

## Article 18 - 2

La transformation  
peut être décrite  
majorité et réglementaire

## Article 22 - 1

Tous les frais  
compte des  
premiers excé



